



# Les cafés de la statistique

**"La statistique éclaire-t-elle les questions de société" ?**

Soirée du 3 avril 2007 (14<sup>e</sup> « Café ») :

## « Mesurer la pauvreté »

### *Synthèse des débats* <sup>[\*]</sup>

*"Y a-t-il plus de pauvres ? On l'entend souvent affirmer. On nous en donne le nombre ; ou un pourcentage de la population au-dessous du "seuil de pauvreté". Quel sens ont ces notions de "pauvre" et de "seuil" ? Clarifient-elles le débat social sur l'inégalité des revenus et des richesses et sur l'exclusion ? La pauvreté se mesure-t-elle, que signifie ce chiffrage et comment est-il établi ?"*

**invité :**

**Daniel Verger,**

**Chef de l'unité des méthodes statistiques de l'INSEE**

**Exposé introductif :**

Depuis une dizaine d'années, le thème de la pauvreté a fait l'objet d'une succession d'études chez les statisticiens français et européens. Pour les mener, il fallait partir d'une définition reposant sur une base théorique ; force a été de constater que ni la sociologie, ni l'économie ne fournissaient une telle base pour les quantifications. Les études sociologiques donnent des images contrastées, par exemple quand elles s'attachent à une « culture de pauvreté » en milieu rural, où des savoir-faire particuliers permettent à des populations aux ressources matérielles faibles de vivre dans une forme « d'aisance ». D'autres études sociologiques introduisent les ghettos et « l'underclass », avec parfois des connotations moralisantes. Pour les économistes, la pauvreté n'est pas un sujet bien formulé ; étudier les inégalités : oui, mais pourquoi couper la distribution des revenus en un endroit forcément arbitraire ?

Faute de support théorique, les statisticiens peuvent se référer aux formulations des politiques.

---

[\*] Pour l'exposé liminaire, le présent texte est reformulé à partir des notes du secrétariat suivant le plan de l'orateur. En revanche, le contenu des échanges est structuré en quelques thèmes, sans suivre l'ordre chronologique. Par ailleurs, on a choisi de ne pas attribuer nominativement les propos échangés. Ceux-ci ont été reconstitués à partir des notes du secrétariat sans reprendre leur formulation détaillée. Lorsqu'un point est évoqué sous forme d'une question, ce qui vient ensuite ne retrace pas la seule réponse de l'invité, mais l'ensemble des contributions des participants.

Pour le Conseil européen<sup>1</sup>, sont pauvres « les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles que ces personnes sont exclues des modes de vie normaux de l'état-membre où elles vivent ». D'où la définition des statisticiens européens : on prend 50% (ou 60%) du revenu médian par unité de consommation<sup>2</sup> comme seuil permettant de distinguer les ménages pauvres, qui ont un revenu inférieur à ce seuil, des autres ménages.

### Opposition relatif-absolu

Les statisticiens européens définissent donc la pauvreté comme un phénomène **relatif** : c'est par rapport aux caractéristiques du pays où l'on vit qu'une situation est jugée de pauvreté, ou non.

Au contraire, la plupart des pays du monde hors de l'Europe se réfèrent à des définitions **absolues** : sont pauvres ceux qui ne peuvent pas se procurer le minimum nécessaire pour survivre (manger, se loger, se chauffer...), minimum défini en valeur absolue. C'est en particulier le cas aux Etats-Unis, et aussi dans les pays qui appartenaient à l'URSS avant 1990.

L'utilisation d'une définition relative conduit à des incompréhensions de la part de beaucoup de personnes<sup>3</sup>, qui spontanément ont en tête une définition absolue. Une « pédagogie de la définition relative » est donc nécessaire : elle peut passer par l'énoncé de paradoxes qui permettent de bien comprendre la nature de cette définition :

- si tous les revenus doublent, la pauvreté relative ne baisse pas puisque le nombre de pauvres est inchangé ;
- si tous les revenus augmentent, il se peut que la pauvreté relative augmente, si les petits revenus augmentent moins que les autres ;
- etc.

Les comparaisons nationales entre pays très différents contribuent à cette prise de conscience : en comparant à la fin des années 1990 la Slovaquie et la France, on a mis en lumière un taux de pauvreté plus faible dans le premier de ces deux pays que dans le second, alors même que le niveau de vie moyen y était quatre fois plus bas. C'est que la Slovaquie avait hérité de son passé récent une distribution des revenus peu dispersée et proche de la médiane, en dessous de celle-ci.

### Pauvreté monétaire : limites conceptuelles

Fonder la mesure de la pauvreté sur l'observation des revenus est de pratique courante. Il faut être conscient des limites conceptuelles de cette approche :

- elle suppose implicitement que le revenu est la seule source de bien-être ; or il y en a beaucoup d'autres, des choses non-matérielles contribuant au niveau de vie ; on pense en

---

<sup>1</sup> Sommet de Laeken en 2001

<sup>2</sup> Le revenu médian partage également la population : 50% a un revenu supérieur au revenu médian et 50% un revenu inférieur. La notion d'unité de consommation (UC) correspond à l'observation que les besoins d'un ménage (notamment en biens de consommation durables) ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'**OCDE**) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

<sup>3</sup> Y compris des élus

premier lieu à la disposition d'un logement dont on est propriétaire (d'où l'intégration d'un équivalent du loyer), en deuxième lieu à la production domestique ;

- dans sa version fruste, où l'on n'observe que les revenus à un instant donné, elle fait l'impasse sur l'horizon temporel, les compensations entre périodes ; sans aller jusqu'à faire une moyenne sur l'ensemble du cycle de vie, comme le suggèrent certains économistes, il serait raisonnable d'observer les revenus sur trois ou quatre ans successifs plutôt que sur un an ;
- elle ne tient pas compte non plus des risques plus ou moins grands inhérents aux différents revenus ;
- elle s'appuie sur une fraction du revenu médian fixée conventionnellement : pourquoi 50% plutôt que 40% ou 60% ? il n'y a pas d'argument ;
- de même, elle s'appuie sur une définition conventionnelle des « échelles d'équivalence » entre les personnes d'un ménage, les « unités de consommation » ; des variantes sur cette convention produisent des différences non négligeables du taux de pauvreté.

A ces limites conceptuelles s'ajoutent des limites dues aux données disponibles.

#### Limites des données :

Pour établir des taux de pauvreté monétaire, les statisticiens utilisent deux sortes de données :

- des données d'enquêtes, si possible d'enquêtes « panélisées »<sup>4</sup> ; elles contiennent de bons descripteurs du ménage, mais les revenus y sont déclarés avec une forte imprécision. Ce « bruit dans les données » affecte de façon majeure les flux d'entrée dans la pauvreté ou de sortie de la pauvreté. Dans une étude menée à partir du panel européen, on a pu mettre en évidence l'ampleur des fluctuations des déclarations de revenu, et des conséquences qu'ont ces fluctuations sur les taux d'entrée dans la population pauvre ou de sortie de celle-ci ;
- des données administratives, de source fiscale ; mais en France la moitié des foyers ne payent pas d'impôt sur leur revenu ; certes tous les foyers produisent une déclaration, mais certaines ressources peuvent y être oubliées, sans grande réaction du fisc puisque de toute façon les seuils d'imposition ne seraient pas atteints. Par ailleurs, certains revenus de transfert importants<sup>5</sup> ne sont pas imposables et n'ont pas à être déclarés au fisc : pour la statistique, on les reconstitue en appliquant des barèmes, et ce processus réduit les dispersions. C'est chez les ménages aux plus bas revenus que la partie du revenu ainsi « reconstruite » est la plus importante.

#### D'autres éclairages sur la pauvreté

Pour échapper aux limites de la mesure de la pauvreté à travers les revenus, d'autres démarches peuvent être tentées.

L'une des plus intéressantes est l'approche « *par les conditions de vie* ». Il s'agit alors d'établir une batterie d'indicateurs de privation dans une large gamme de domaines : utilisation de biens durables, chauffage, vacances, recours aux soins... A partir de cette information, chaque ménage peut être

---

<sup>4</sup> Enquêtes à passages répétés, dans lesquelles le même ménage est interrogé plusieurs années de suite

<sup>5</sup> Les prestations familiales par exemple

caractérisé par un « score », et on peut déterminer qui sont les 10% de ménages ayant les plus mauvaises conditions de vie, et les décrire. Une telle démarche échappe à certaines des limites conceptuelles de la « pauvreté monétaire » : elle prend en compte la production domestique, elle opère de facto un lissage temporel, par le biais des équipements<sup>6</sup>. Mais on ne dispose pas de guide théorique pour choisir les indicateurs élémentaires et pour les synthétiser en un score : il s'introduit donc un arbitraire. La définition du Conseil Européen parle de « modes de vie normaux dans l'état-membre » ; que faut-il entendre par là ? Sont essayés des concepts comme : pour avoir un tel mode de vie, il faut disposer des biens « répandus dans plus de la moitié de la population » ; ou encore, ce qui ne donne pas du tout les mêmes résultats : il faut disposer des biens « jugés indispensables par plus de la moitié de la population ». Certains biens très répandus ne sont pas jugés indispensables par la majorité.

Une autre approche est l'approche « *subjective* » fondée sur les déclarations des personnes elles-mêmes : sont pauvres ceux qui éprouvent le plus de difficultés à « boucler leurs fins de mois », et qui en font état lorsqu'on leur pose la question.

Il faut évoquer aussi l'approche « *institutionnelle* » : sont pauvres ceux qui perçoivent une allocation destinée à compenser les effets du manque de ressources ou les mauvaises conditions de vie. Cette définition a l'inconvénient d'être dans une étroite dépendance des décisions politiques et administratives : toute extension du bénéfice d'une allocation à une nouvelle catégorie augmente mécaniquement le nombre des pauvres, et inversement. Par ailleurs, cette approche institutionnelle ne se prête pas aux comparaisons internationales.

#### Multi-dimensionnalité de la pauvreté

Si l'on confronte ces différentes approches de la pauvreté, on constate qu'elles sont peu corrélées entre elles. En d'autres termes : si dans une population on considère successivement les 10% de ménages ayant les plus bas revenus, les 10% de ménages vivant dans les plus mauvaises conditions, les 10% de ménages déclarant les plus grandes difficultés pour boucler leurs fins de mois, et si on examine la partie commune de ces trois sous-ensembles, on constate qu'elle ne recouvre que 1% à 2% de la population totale, et non pas un chiffre proche de 10% comme cela aurait été le cas si ces trois mesures de la pauvreté avaient été fortement corrélées.

Cette constatation vaut pour tous les pays ; elle est robuste vis-à-vis des variantes de mesure que l'on peut essayer.

Elle implique que la pauvreté est réellement un phénomène multidimensionnel : il y a plusieurs formes de pauvreté vraiment différentes, et on ne peut pas réduire l'une à l'autre. Ce n'est pas le même genre de pauvreté qui sévit en milieu rural et en milieu urbain ; la pauvreté qui frappe les jeunes n'est pas de même nature que celle qui frappe les vieux. Les seuls facteurs communs avérés par les études économétriques sont les difficultés de santé et l'absence de diplômes<sup>7</sup>. En particulier, la santé semble bien être au centre de tout : certes elle peut être influencée par les autres facteurs, mais surtout elle les influence très fortement.

---

<sup>6</sup> Un ménage qui a acquis un bien d'équipement quand il avait un bon niveau de ressources peut utiliser cet équipement lorsque son revenu a baissé

<sup>7</sup> Au cours du débat, l'appartenance à une famille mono-parentale a également été citée comme « facteur commun » : cf. ci-dessous.

## La pauvreté, un processus temporel ?

Une hypothèse plausible, mais pas encore vérifiée, pour rendre compte de cette multi-dimensionnalité de la pauvreté, serait de considérer que ses différentes formes sont autant d'étapes dans la trajectoire de certains ménages. Viendrait d'abord le sentiment de pauvreté (pauvreté subjective) ; puis la pauvreté en conditions de vie, puis la pauvreté monétaire (correspondant à un niveau de ressources proche du minimum vieillesse), puis l'isolement relationnel, puis enfin le recours aux dispositifs d'assistance comme le RMI (dont le niveau est inférieur au minimum vieillesse).

Pour confirmer, ou non, une telle hypothèse, il faudrait des données retraçant la vie des ménages sur une longue période : jusqu'à présent, la France ne dispose pas d'un tel outil, contrairement aux Etats-Unis<sup>8</sup>.

## Le rôle des statisticiens

Qui doit définir ce que c'est que d'être pauvre, et ainsi fixer les conventions et les seuils ? Le statisticien ne se considère pas comme légitime pour jouer ce rôle : il « prend la main » en aval, pour préciser les conséquences de la définition retenue, et pour construire et réaliser les enquêtes ou les exploitations permettant d'obtenir des mesures conformes à la définition, avec une qualité autant que possible connue et précisée.

Malheureusement la fixation des conventions et des seuils n'est faite de façon réellement explicite par aucune instance sociale ou politique<sup>9</sup> : « la demi-médiane n'a jamais été votée » ! Beaucoup de difficultés de compréhension viennent de là.

## Au fait, y a-t-il plus de pauvres ?

Le titre<sup>10</sup> donné par les organisateurs à ce « Café » force à répondre à cette question, alors même que les considérations qui viennent d'être développées montrent à quel point c'est difficile et périlleux. En ce qui concerne la France, le taux de pauvreté monétaire relative a fortement baissé entre les années 50 et les années 80, notamment du fait de l'élévation du niveau de ressources des personnes âgées ; ce taux a baissé beaucoup plus lentement ensuite, et depuis dix ans ne semble pas connaître d'évolution majeure dans un sens ou dans l'autre.

—

---

<sup>8</sup> Le « panel européen » s'est déroulé pendant 8 ans, de 1994 à 2001 ; le panel « Suivi des revenus et des conditions de vie – SRCV » qui lui a succédé a commencé en 2004.

<sup>9</sup> En 1950, la Commission nationale des conventions collectives avait défini un « budget-type », représentant le « minimum vital » (d'un manœuvre célibataire), dont le chiffre devait servir à indexer le salaire minimum (SMIG). En fait, celui-ci a été indexé sur un indice de prix différent. Et, de toute façon, l'accroissement rapide des niveaux de vie dans ce qui allait être les « trente glorieuses » devait rendre rapidement caduc cette référence à un seuil de pauvreté absolue.

<sup>10</sup> Il s'agissait en fait de l'« accroche » de l'affiche annonçant la soirée : le titre proprement dit posait seulement la question de mesurer la pauvreté.

## **Débat :**

### **1. Pourquoi mesurer la pauvreté ?**

Pour apprécier les méthodes de mesure de la pauvreté, il faut d'abord s'interroger sur leur utilité. Veut-on disposer d'un indicateur global sur la société où l'on vit, de façon à la comparer à d'autres sociétés, du passé ou d'ailleurs ? Ou bien, veut-on fonder sur des informations quantitatives des politiques d'aide aux plus démunis ? Les participants au débat ont adopté selon les moments l'une ou l'autre de ces deux attitudes.

#### Comparer des sociétés ou des époques

Ceux qui se placent dans l'optique de comparaison sont dubitatifs, sinon sceptiques. Que doit-on comprendre lorsqu'on entend qu'en Bolivie x% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté ? Que penser d'un indicateur de pauvreté relative qui ne peut jamais dépasser 50%, même dans les pays les plus démunis ? Qu'apporte l'indicateur de pauvreté si on observe déjà le niveau moyen des revenus, et leurs inégalités ?

Ces critiques portent, et de nombreux exemples cités en prouvent la pertinence. Les comparaisons internationales utilisent souvent les seuils de la Banque Mondiale : un ou deux dollars par jour « en parité de pouvoir d'achat »<sup>11</sup>. Ces chiffres ne tiennent pas compte des conditions de vie réelles de populations quelquefois à l'écart de tout secteur marchand : le cas du Bhoutan est cité, où selon cette définition presque toute la population pouvait être dite « pauvre », alors même qu'on n'y constatait pas de forme de privation, alimentaire ou autre. Les comparaisons ne deviennent possibles qu'entre des sociétés de gens « partageant les mêmes envies » : ce qui n'est pas le cas entre pays très éloignés par leurs cultures ou leurs niveaux de développement. Cette condition n'est même pas remplie à l'intérieur de certains pays : les religieux traditionalistes d'Israël refusent l'emploi de certaines commodités du monde moderne ; dans l'Albanie du début des années 1990, il n'y avait rien de commun entre les conditions de vie des campagnes, sans électricité ni eau courante, et celles des villes ; un indicateur de pauvreté commun permettant de les comparer n'a donc pas été jugé possible. Mais vers la même époque, le Maroc choisissait au contraire de n'avoir qu'un seul indicateur pour l'ensemble du pays !

Entre pays d'Europe, les comparaisons utilisent les indicateurs de pauvreté relative, avec les paradoxes déjà cités : le revenu moyen d'un Polonais au début des années 2000 était proche du revenu-seuil de pauvreté en France ; néanmoins le taux de pauvreté était plus élevé en France qu'en Pologne. Si l'on utilise pour calculer le seuil une distribution des revenus portant sur l'Europe entière, le taux de pauvreté en France avoisine zéro, et celui des pays nouvellement entrés dans l'Union est très élevé. Un tel calcul est en préparation à Eurostat.

Ce genre de paradoxe n'émerge pas quand les pays ont des niveaux de vie proches, comme c'est le cas de la Grande-Bretagne et de la France. Mais alors, l'impact des conventions retenues est crucial, jusque dans des détails : une modification modeste sur le système de calcul des « unités de consommation »<sup>12</sup> suffit pour inverser l'ordre des taux de pauvreté de ces deux pays.

---

<sup>11</sup> C'est-à-dire compte tenu du niveau général des prix dans le pays considéré : les monnaies étant converties selon leur pouvoir d'acheter un « panier » donné de biens ; et non pas suivant les taux de change.

<sup>12</sup> Servant à établir les « échelles d'équivalence » entre les ménages : voir ci-dessus note 2

## Fonder des politiques publiques d'aide aux plus démunis

Pour une participante, « le vrai problème n'est pas de savoir précisément le nombre de pauvres, des ordres de grandeur suffisent ». Pour elle comme pour d'autres participants, l'essentiel est d'informer les décideurs politiques, et notamment en France les conseils généraux, pour qu'ils puissent piloter les politiques dont ils ont la charge.

Mais quels sont les objectifs de ces politiques ? Plusieurs formulations ont été avancées :

- « éradiquer la pauvreté » est une formulation... radicale. Elle avait cours lorsque l'on faisait implicitement référence à une définition « absolue » de la pauvreté. Si l'on se réfère à la définition relative, cela voudrait dire « instaurer une plus grande égalité des revenus »<sup>13</sup>, à un point qui n'est ouvertement revendiqué par personne ; l'exemple des pays scandinaves montre que, en revanche, il est possible de se fixer des objectifs visant à contenir les inégalités de revenu dans certaines limites ;
- abaisser les « taux d'entrée en pauvreté » et au contraire augmenter les taux de sortie ; par exemple, favoriser les sorties du RMI vers des situations d'emploi pérenne ; si l'on suit cet objectif, l'attention portée aux trajectoires individuelles est primordiale ; on a rappelé les travaux de sociologues<sup>14</sup> montrant que l'entrée en pauvreté ne résulte pas d'un facteur unique, mais d'une conjonction de facteurs, pouvant agir massivement en cas de crise économique ;
- « combattre l'exclusion » a été évoqué : mais il est peut-être encore plus difficile de définir l'exclusion que de définir la pauvreté ; ne pas avoir d'accès Internet est-il une forme d'exclusion ?
- « définir des mesures adaptées à certaines populations à risque » renvoie à des politiques ciblées : le cas des familles mono-parentales a été cité, la mono-parentalité figurant parmi les facteurs de risque communs aux différentes formes de pauvreté ;
- selon un participant, « changer le regard sur les pauvres » pour éviter les discours moralisants serait un objectif atteignable grâce à des enquêtes sur les motivations des comportements des personnes concernées ; d'après les travaux de Serge Paugam et Véronique Seltz, ce « regard » est effectivement très différent selon les pays et leurs valeurs morales et religieuses, qui conduisent soit à mettre en évidence la responsabilité des personnes, soit celle des institutions.

Dans un monde idéal, il faudrait que chaque indicateur soit clairement relié à une volonté politique. Mais quel objectif les politiques se donnent-ils ? Eradiquer la pauvreté absolue ? Empêcher l'exclusion de catégories de la population ? Renforcer les ressources des moins favorisés pour qu'elles ne s'écartent pas trop des ressources moyennes ? Ils ne l'expriment jamais aussi clairement. Une ambiguïté est entretenue sur les objectifs poursuivis, de sorte que « chacun comprend ce qu'il veut ». De ce fait, des débats qui portent en apparence sur les mesures statistiques peuvent en réalité porter implicitement sur les objectifs à poursuivre et les politiques à mettre en œuvre.

---

<sup>13</sup> Plus précisément, cela voudrait dire : « assurer que tous les revenus inférieurs au revenu médian soient supérieurs à 50% de ce revenu »

<sup>14</sup> Chombart de Lauwe

## 2. Comment mesurer la pauvreté ? Des critiques et des pistes

L'exposé initial était déjà une mise en perspective critique des mesures de la pauvreté : de nouvelles dimensions ont été introduites au cours du débat.

### Des populations non couvertes

Les indicateurs de pauvreté sont établis à l'aide d'enquête auprès des ménages, qui ne s'adressent pas à la population « hors ménages », notamment à ceux qui n'ont pas de domicile. L'effectif de la population des personnes sans abri doit donc être ajouté aux estimations issues de ces enquêtes : il est de l'ordre de 100 000 personnes en France selon l'enquête INSEE de 2001.

### Prend-on en compte les conditions de logement ?

Oui, dans l'approche de la pauvreté par les conditions de vie : parmi les indicateurs retenus, plusieurs sont relatifs à cet aspect : rapport du nombre de pièces du logement au nombre de personnes, état du logement (humidité, propreté...), qualité du chauffage, environnement du logement (vandalisme, pollution...).

### Relations santé - pauvreté

Est-il bien vrai qu'un mauvais état de santé soit source de pauvreté ? N'est-ce pas plutôt l'inverse ? demande une participante. Les études économétriques confirment l'existence d'influences dans les deux sens, mais font état d'une force plus grande de ces influences dans le sens « mauvaise santé vers diverses formes de pauvreté » que dans le sens inverse.

### Les pauvres parmi les pauvres

Un participant s'interroge sur « ce qui se passe à l'intérieur des 10% de la population ayant les plus bas revenus : les disparités dans cette population pauvre évoluent-elles ? ». C'est la question que les spécialistes nomment « profondeur de la pauvreté » : en effet, pour un même taux de pauvreté, la situation peut être plus ou moins grave selon qu'il y a plus ou moins de « pauvres extrêmement pauvres ». Cette variable est encore plus difficile à observer valablement que le taux de pauvreté lui-même, car, aux très petites valeurs de revenu, elle est très sensible aux erreurs de mesure qui s'introduisent accidentellement dans la statistique. Les « faux bas revenus » sont nombreux dans le « premier centile de la distribution »<sup>15</sup> : souvent cela s'explique par des dispositions fiscales<sup>16</sup> ; les statisticiens ont vérifié les valeurs nulles du revenu dans une enquête sur les revenus fiscaux et n'en ont confirmé la réalité dans aucun cas.

### Différencier à l'intérieur des ménages ?

Les enquêtes utilisées pour établir les taux de pauvreté font masse des revenus apportés par les différents membres du ménage, et rapportent la somme totale au nombre « d'unités de consommation » de celui-ci. C'est supposer qu'au sein du ménage il n'y a pas de différence de traitement entre les membres : pas d'enfant pauvre dans un ménage qui ne l'est pas, par exemple, ou

---

<sup>15</sup> C'est à dire dans les 1% de questionnaires présentant les plus bas revenus

<sup>16</sup> Par exemple, les dispositions fiscales s'appliquant aux frontaliers provoquent l'existence de revenus déclarés très faibles de la part de personnes qui disposent en réalité de revenus bien plus élevés gagnés et taxés dans le pays limitrophe ; ceci affecte notablement la distribution des revenus dans un département comme la Savoie



réciroquement. Le cas de familles recomposées où les enfants de différentes filiations seraient traités différemment est évoqué.

Une participante souligne qu'à son avis le problème ne se pose pas seulement vis-à-vis des enfants, mais aussi dans les couples, l'égalité des consommations ou des conditions de vie des conjoints ne pouvant être postulée.

Comme le précédent, ce problème soulève de redoutables difficultés de mesure et d'éthique professionnelle pour les statisticiens. On ne peut poser des questions à des enfants qu'avec l'accord de leurs parents, et en la présence de ceux-ci !

En ce qui concerne les décisions dans les couples, une prochaine enquête sur les emplois du temps, en 2009, permettra d'aborder ce thème.

#### Comment traiter les fluctuations du revenu ?

A première vue il semble raisonnable de proposer de prendre en compte le revenu moyen sur plusieurs années plutôt que le revenu instantané (voir ci-dessus), même si c'est difficile à réaliser en pratique. Cependant, plusieurs objections sont soulevées :

- un participant conteste le fait qu'un étudiant puisse emprunter auprès du système bancaire par anticipation sur ses revenus futurs ;
- un autre, qui confirme la fréquence des changements de tranche de revenu<sup>17</sup>, se demande s'il est légitime de faire des moyennes : la fluctuation en elle-même peut créer une situation insoutenable.

L'analyse des « trajectoires de revenu » est indispensable, mais elle reste très peu développée faute de sources. Les « taux d'entrée et de sortie » sur un an par rapport à la pauvreté monétaire sont donc mal connus. Des valeurs voisines de 40% ont été quelquefois citées, à partir de données brutes<sup>18</sup> : elles sont certainement excessives, et dues aux erreurs d'observation. Des valeurs proches de 15% sont plausibles.

#### Un indicateur agrégé ?

Un participant fait état du trouble qui le saisit, lui qui se qualifie d'utilisateur non spécialiste de ces données, devant la multiplication des approches et des changements de définition. Il souhaiterait disposer d'un indicateur pérenne, qu'il puisse suivre au fil du temps. Il pense qu'un indicateur comme le « BIP40 », obtenu par agrégation de multiples sous-indicateurs correspondant aux diverses dimensions de la pauvreté, est de nature à répondre le mieux possible à ce souhait. Un autre participant cite à ce propos l'indicateur de développement humain IDH de l'ONU.

Ce point de vue n'est pas partagé par ceux qui posent des limites à la possibilité d'agréger : si les différentes approches de la pauvreté cernent des phénomènes différents touchant des populations

---

<sup>17</sup> Sur la base de résultats d'un panel de la fin des années 1970

<sup>18</sup> Un tel pourcentage signifierait par exemple que 40% des personnes classées « pauvres » une année donnée n'étaient pas classées pauvres l'année précédente, et/ou que 40% des personnes classées « pauvres » une année donnée ne seraient plus classées pauvres l'année suivante.

différentes, on ne voit plus ce que signifie un indicateur unique ; et concrètement, comment pondérer les sous-indicateurs ?

### 3. Pédagogie – communication – responsabilités

Le « grand public », et même les responsables politiques, comprennent mal la nature et la signification des indices de pauvreté relative ; spontanément, les uns et les autres ont tendance à raisonner en termes de pauvreté absolue. La genèse de l'adoption par l'Europe occidentale d'un taux de pauvreté relative<sup>19</sup> n'est d'ailleurs pas bien connue : probablement cela vient-il de la quasi-disparition, dans cette région du monde, au cours des années 1970, de la pauvreté absolue mesurée avec les critères d'alors. On constate actuellement un mouvement de convergence : les pays qui ne disposaient que d'un indice de pauvreté absolue envisagent de le compléter par un indice de pauvreté relative, et réciproquement. Il ne faut néanmoins pas se cacher la difficulté à obtenir un consensus sur une définition de la pauvreté absolue !

#### Rigueur de la mesure absolue

Qui dit indice de pauvreté absolue dit établissement d'un budget-type minimal, ou de conditions de vie minimales pour être considérées comme « normales » (voir ci-dessus). Mais qu'y inclure ? Les consommations alimentaires vitales, le logement, certes, mais au delà ? Quels types de loisirs doivent être considérés comme « minimaux » ? Faut-il inclure, comme cela a été fait dans des études en Allemagne, « un ticket d'eros-center par semaine » ?

Le statisticien ne peut pas décider seul : il faut que les choix résultent d'un processus social ou politique.

L'INSEE a mené récemment des « enquêtes de consensus » pour savoir ce que les habitants de France eux-mêmes considèrent comme des consommations indispensables, ou comme des manques insupportables. L'image qui en résulte est celle d'une population extrêmement stricte, qui qualifierait très peu de consommations d'indispensables, même s'agissant des enfants. Et il ne s'agit pas là uniquement de l'opinion de personnes âgées : certes, le pourcentage de personnes considérant le téléphone portable comme indispensable est plus élevé chez les jeunes, mais même parmi eux il n'atteint pas la majorité requise pour classer ce bien parmi les biens indispensables, loin de là.

De même, dans un exercice de calcul d'un « budget-type minimal d'étudiant » en France<sup>20</sup>, les participants ont très généralement exclu les consommations liées aux loisirs.

#### Quel est le « mandat » du statisticien ?

Le statisticien public est soumis à des demandes de « mesure » constantes, parfois extravagantes : certains responsables politiques ne sont-ils pas en quête d'un indicateur conjoncturel de pauvreté ! Face à ces demandes, il réclame en retour qu'on lui précise les conventions socialement reconnues et les objectifs des politiques à évaluer : mais il ne reçoit pas de réponse.

---

<sup>19</sup> Une participante fait d'ailleurs remarquer que la formulation adoptée dans certains travaux réalisés sous l'égide de l'Union Européenne est : « taux de risque de pauvreté » : il n'est pas certain que cela clarifie considérablement la notion...

<sup>20</sup> Dont le résultat a donné une somme voisine du RMI

La « communauté statistique » s'attribue alors le droit de fixer des définitions et des seuils, car elle ne peut rien produire sans cela. Mais n'excède-t-elle pas alors son mandat ? Ne prend-elle pas le risque de nourrir des malentendus ?



Références : deux dossiers de la revue de l'INSEE « Economie et Statistique » consacrés à la mesure de la pauvreté :

- n° 308-309-310 octobre 1997 Mesurer la pauvreté aujourd'hui ;
- n° 383-384-385 décembre 2005 Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales.

-